

FFMC – antenne 74
71, avenue de Genève
74000 ANNECY
Tél. 06.82.29.14.71

SIRET : 509 586 905 00010
SIREN : 509 586 905
Courriel : ffmc74@ffmc.fr
Site web : <http://www.ffmc-74.fr>

COMPTE-RENDU

Réunion FFMC 74 du 8 février 2013

Bureau de la Mutuelle des Motards
71 avenue de Genève - 74000 Annecy



Déroulement – ordre du jour

18h30 : Accueil

19h00 : Intervention de M. Joël ANNE, ex Président de la branche départementale formation du CNPA (Conseil National des Professionnels de l'Automobile)

19h30 : Assemblée Générale Extraordinaire (2^{ème} convocation)

- **Modification des statuts de l'antenne FFMC 74**

19h50 : Réunion mensuelle de février 2013

- 1 • **Approbation compte-rendu réunion du 11 janvier 2013**
- 2 • **Point de situation sur les adhésions par Ludo**
- 3 • **CR sur le Conseil de Région Rhône-Alpes-Auvergne par Jean-Luc**
- 4 • **Actions de l'antenne (Salon moto de la Roche, Spadino) par Isabelle**
- 5 • **Actualités FFMC par Isabelle**
- 6 • **Points divers**

Présents :

FFMC 74 :

Ludovic A., Georges V., Christian P., Isabelle M., Michel S., Jean-Luc D., Patrick M., Alain D., Greg M., Dom. U.

FFMC 73 : Norbert C., Fabien D.

Invité (non FFMC) : Joël ANNE

Comme indiqué dans la convocation, nous proposons à M. Joël ANNE d'intervenir en début de réunion, Isabelle expliquant avoir été contactée par M. ANNE qui souhaite associer la FFMC 74 à une mise en alerte sur le point suivant :

- dangerosité de la nouvelle piste d'examen pour le passage du permis moto à Fillinges (pour secteur Thonon-Annemasse)

M. ANNE se présente : moniteur auto-moto école à Thonon, il a durant de nombreuses années été le Président de la branche formation Hte Savoie du CNPA. Il vient de céder sa place lors de l'Assemblée Générale du 30 janvier 2013 et ne suivra donc pas directement le dossier dont il va nous parler mais ayant convenu de venir le présenter, il a tenu à respecter sa parole.

Cela étant, M. ANNE rapporte que la piste d'examen a été mise en service il y a environ 6 mois, sur un terrain propriété de la DDT ; en fait, en remplacement de la piste de St Cergues, 3 pistes ont été aménagées : 1 pour permis moto, 1 pour permis Poids-Lourds (pas encore exploitée) et 1 piste mixte.

Concernant la piste moto, plusieurs problèmes se posent :

- présence d'un trottoir en bout de piste
- un portail électrique de très grande dimension, non raccordé à l'électricité : ne s'ouvre donc pas et pourrait poser problème en cas de nécessité d'accéder à la piste avec des véhicules de secours
- présence d'un gros pilier métallique également en bout de piste,
- la ligne, servant de repère pour le demi-tour en bout de piste, est tracée à l'extérieur des 6 mètres réglementaires, donc elle ne peut pas être « mordue », alors que sur toutes les pistes d'entraînement, elle est tracée à l'intérieur des 6 mètres. Les élèves, déjà stressés par l'examen, apprennent donc soudain qu'ils ne peuvent plus mordre la ligne. Il ne leur est pas non plus possible de s'échauffer avant l'examen.
- enfin, le revêtement du sol glissant : déjà 6 chutes sur la piste pendant le slalom (du « jamais vu », selon M. ANNE qui a 30 années d'expérience en tant que moniteur)

M. ANNE indique qu'une réunion s'est tenue tout récemment, le 7 février 2013, avec M. GHEORGIU et le nouveau Président départemental du CNPA, M. Martial MOURRA (auto-école FAIR PLAY) : pour la question de l'adhérence, la DDT va contacter un service spécialisé pour une analyse ; pour la ligne des 6 mètres : « c'est sans incidence puisque les inspecteurs le savent ». Pour le reste, au moins, les services départementaux auront été avisés.

A Fabien qui demande si d'autres démarches ont été entreprises par le CNPA, M. ANNE répond par la négative et, dans ses contacts, le CNPA a prévu de respecter les échelons hiérarchiques des différents intervenants et interlocuteurs. Le nouveau Président devrait pour l'instant adresser un courrier à la DDT pour relater les points de dangerosité énumérés ci-dessus.

Convenu : la FFMC 74 est prête à soutenir le CNPA. Dans ses démarches écrites, le CNPA mettra l'antenne FFMC 74 en copie des courriers qu'il adressera aux instances départementales, DDT, etc...

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE FFMC 74

convoquée le 8 février 2013 à 19h00

bureau de la Mutuelle des Motards - 71, avenue de Genève – 74000 ANNECY

(voir liste des présents p. 1 – déroulement – ordre du jour)

- 1 -

Ouverture de l'AGE : 19h30

1 – Modification des statuts

Introduction :

Isabelle rappelle qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée le 11 janvier 2013, une AGE devant être convoquée dans deux cas : modification des statuts et dissolution de l'association, le reste de la vie de l'association (rapport moral, approbation des comptes, élection du conseil, etc..) étant traité lors d'Assemblée Générale Ordinaire.

Quelques modifications des statuts ont été proposées : cette révision implique une validation en AGE, et est également soumise à un quorum : pour que les décisions prises lors de l'AGE soient valables, deux tiers des membres de l'antenne – à jour de cotisations 2013 – doivent être présents ou représentés.

Lors de l'AGE du 11 janvier 2013, l'antenne comptant 35 adhérents 2013 et 12 présents à l'Assemblée, le quorum (2/3 selon statuts actuels) n'a pas été atteint.

En conséquence, il a fallu convoquer une seconde AGE, dans un délai de 15 jours, avec un même ordre du jour (modification des statuts). Les décisions prises lors de cette seconde réunion seront alors valables, quel que soit le nombre des présents.

Détails des modifications des statuts :

Isabelle signale les changements ou ajouts dans les statuts (**inscrits ci-après en bleu**)

Article 3 : objet

les moyens d'action sont notamment : l'organisation de manifestations, tenue de réunions périodiques, balades, organisations d'événements à l'attention des utilisateurs de 2 et 3 RM, **actions d'information (tenue de stands, diffusion documents, etc..), actions de formation (notamment interventions ERJ dans établissements scolaires, etc..) et de sensibilisation aux risques de la pratique des 2 et 3 RM.**

Article 6 : radiation des membres

la qualité de membre se perd par : 1 – le non-paiement de la cotisation (dans un délai de **trois** mois après sa date d'exigibilité) (avant : non précisé)

Détails des modifications des statuts (suite)

Article 9 : le Conseil

9.1 composition : le Conseil comprend **9** membres (au lieu de : au moins 3)

Isabelle annonce que le Conseil propose finalement de conserver la disposition précédente. Le libellé retenu pour cet article est donc le suivant :

9.1 composition : le Conseil comprend **au moins 3 membres**.

Article 12 : Assemblée Générale Extraordinaire

Elle ne délibère valablement que si au moins **la moitié** des membres sont présents ou représentés (au lieu de : elle statue valablement à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés).

Isabelle annonce que Catherine GALDOS, de la Commission Juridique de la FFMC, (qui a aussi été consultée sur la date à laquelle la 2^{ème} AGE pouvait valablement être convoquée et qui a validé le 8 février 2013), a indiqué que les deux phrases doivent être conservées car la première phrase concerne le quorum, et la seconde phrase concerne les modalités de vote.

Le libellé retenu pour cet article est donc le suivant :

Elle ne délibère valablement que si au moins **la moitié** des membres sont présents ou représentés et elle statue valablement à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

L'adoption de ces modifications statutaires est mise aux votes :

10 présents FFMC 74, à jour de cotisations 2013

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0 nul : 0

Les statuts sont signés, en 3 originaux, chaque page paraphée et conformément à l'article 15 : « un membre du Conseil fait connaître, dans les 3 mois, à la Préfecture du Département, la modification des statuts... »

Fin de l'AGE : 19h50

Annecy, le 04.03.2013

Isabelle

COMPTE-RENDU DE LA REUNION MENSUELLE FFMC 74

du 8 février 2013 à 19h30

bureau de la Mutuelle des Motards - 71, avenue de Genève – 74000 ANNECY

(Voir liste des présents – p.1 – déroulement – ordre du jour)

- 1 -

1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 janvier 2013

Les adhérents présents n'ont pas de remarques particulières : CR approuvé.

2 – Point sur les adhésions 2013 par Ludo

Ludo indique que nous avons 44 adhérents à ce jour. Pour comparaison, à la même date en 2012, l'antenne comptait 52 adhérents.

Norbert suggère de faire une relance pour les adhésions et d'expliquer aussi qu'un prélèvement automatique du montant de la cotisation est désormais possible.

3 - Compte-rendu sur le Conseil de Région Rhône-Alpes-Auvergne par Jean-Luc

Jean-Luc rapporte que le Conseil de Région s'est tenu sur un WE (samedi après-midi + journée du dimanche) les 2 et 3 février 2013, dans l'Ain, près de Bourg. Une quarantaine de participants : 11 antennes FFMC, 2 représentants du Bureau National (France et Natanaël), la Mutuelle des Motards, Motomag, l'AFDM

Pour le samedi après-midi, l'ordre du jour avait été défini par les antennes :

- création d'un document unique sur **l'historique de la FFMC**, servant à la fois à la formation des adhérents-militants et à la présentation de la Fédé,
- **charte graphique FFMC** : lien avec l'audit en communication que la FFMC a réalisé, présenté lors des JTI : importance d'un visuel commun FFMC,
- retour des antennes sur les contacts pris suite au Salon des Maires de Paris tenu en novembre 2012 : pour la plupart des antennes, les contacts avec les Maires sont « à faire »,
- partage d'expérience **ERJ** (Education Routière de la Jeunesse) : globalement, il est constaté que la demande des établissements scolaires est forte et que les antennes ont peu de militants formés pour intervenir auprès des collégiens-lycéens
- organisation de **SPADINO** : notre antenne 74 a lancé un appel pour que les antennes de la région soient présentes sur cet événement, au mieux de leur possibilité, + service de sécurité pour convoi, etc..

En fin d'après-midi, en présence des membres du BN :

- **rôle du coordinateur** : tour de table des antennes sur ce sujet, puis examen sommaire : nomination, formation, responsabilités, rôle dans l'antenne, rôle dans le Mouvement, etc..

3 - Compte-rendu sur le Conseil de Région Rhône-Alpes-Auvergne par Jean-Luc (suite)

Jean-Luc rapporte que le dimanche s'est poursuivi avec des sujets mis à l'ordre du jour par le BN et des points de situation ont été faits sur :

- **les stages AFDM**, en présence de Pascal WOLF et d'un autre intervenant : formule stage AFDM développée sur 1 jour, stage de récupération de points, stage pour side-cars

- **le contrôle technique** : DEKRA, leader européen de centres de CT, continue de faire pression pour l'adoption d'un règlement européen qui ferait obligation à tous les véhicules à moteur (+ remorque, caravane) d'un CT 1 fois par an. Mot d'ordre du BN aux antennes : continuer la pression sur les 74 eurodéputés français.

- retour des JTI (Journées Techniques d'Information) dont le sujet était : la **communication de la FFMC**. Jean-Luc évoque l'audit fait sur la FFMC et les images : perçues, réelles, voulues, les réactions de certains en découvrant que par le biais d'images prises dans des manifs, les motards pouvaient être assimilés à des casseurs de banlieues. Fabien relève la nécessité de bien communiquer, par exemple d'expliquer pourquoi on fait une manif, de mettre en avant aussi les interventions ERJ, de dire que la FFMC apporte aussi des solutions, etc..

- **le CNSR** (Conseil National de la Sécurité Routière) : créé en 2000, la FFMC qui y avait participé au départ, avait fini par en claquer la porte, s'étant aperçue qu'elle servait de caution à la mise en place d'une politique répressive. Abandonné sous Sarkozy, réactivé par Hollande, composé de 80 membres nommés et regroupant des représentants de plusieurs ministères et du monde associatif.

La FFMC fait partie de 3 des 4 commissions, la Commission des 2 Roues étant présidée par Patrick JAQUOT, PDG de la Mutuelle des Motards. Différents experts vont participer aux travaux des Commissions. Pour la FFMC, c'est France WOLF, coordinatrice nationale, qui est nommée et la Fédé est aussitôt intervenue pour demander (et a obtenu) la possibilité que la personne nommée puisse se faire représenter : ce dispositif n'était pas prévu pour les associations (autorisé pour le personnel des ministères !) et rendait quasi impossible la participation de bénévoles du secteur associatif aux séances de toutes les commissions.

- **le DGO** (Document Général d'Orientation) : le BN demande aux antennes de solliciter auprès des Préfectures leur participation au DGO, qui est entrain d'être réactivé et qui définira les grandes orientations en matière de sécurité routière (affectation des PDASR selon les priorités retenues, etc...)

- enfin, un point sur une proposition d'une commission de travail (ds rapport Guyot) de rendre le port de gants obligatoire, et point de situation sur la circulation interfiles, à ne pas confondre avec la remontée de files, déjà réglementée.

Le prochain CdR à l'automne 2013 devrait être organisé par l'antenne 43.

4 – Actions de l'antenne par Isabelle

Isabelle rappelle que le **salon de la moto de la Roche** se tiendra les 23 et 24 mars 2013. Pour la consigne casques, les copains du 69 nous feront passer un fichier permettant d'imprimer les tickets. Une liste de nos questions plus précises sera établie, chacun pouvant la compléter puis Gilbert contactera Eddy. Une commande de produits FFMC sera préparée par Ludo, de façon à ce que nous ayons des articles à vendre durant le Salon, sur le stand partagé avec la Mut.

En ce qui concerne **SPADINO** – 7 avril 2013, les flyers vont être imprimés prochainement par les services du TMB, puis envoyés directement aux antennes du CdR, qui se chargeront de leur distribution. Parcours finalisé, Annecy-Cluses-Plateforme. Service d'ordre à organiser. Fabien va savoir prochainement si les MIB peuvent être présents.

5 – Actus FFMC par Isabelle

A propos du « **brassard fluo** », en fait dispositif rétro-réfléchissant que les motards ne sont finalement pas obligés de porter, grâce à la mobilisation de la FFMC, Isabelle rapporte que – selon des mails dans la boîte contact des coordinateurs- dans certains magasins, pour tenter d'écouler les stocks de brassards, des affiches indiquent : « obligatoire dès janvier 2013 » : il est proposé de passer le message aux adhérents : signalez-nous ces cas, et nous pourrons adresser un courrier à la direction des enseignes concernées.

6 – Points divers

Rappel : l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le samedi 16 février 2013 à la Roche-sur-Foron, Maison des sociétés – 172, rue du Paradis – accueil dès 16h30.

Fabien dit la nécessité pour l'antenne et pour le Conseil d'avoir un / une secrétaire.

En attendant, Michel accepte de se charger de la gestion de la BAL contact fmc74 et de voir la mise en ligne de documents et d'infos sur l'ancien site internet, en attendant la nouvelle version. Le Conseil coopte Michel pour ces tâches et le remercie chaleureusement du soutien qu'il apporte ainsi à l'équipe !

Fin de la réunion : 21h20

Annecy, le 04.03.2013

Isabelle